

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°104/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 44
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

OBJET : AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE-RECONDUCTION DU DISPOSITIF

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 12/2021 en date du 24 Mars 2021 sur le transfert de la compétence mobilité,

Vu la délibération en date du 2 Juin 2021 du conseil de la Communauté de Communes Nièvre et Somme instaurant le dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération en date du 20 Avril 2022 du conseil de la Communauté de Communes Nièvre et Somme renouvelant ce dispositif,

Vu la délibération n°78/2024 du 11 Avril 2024 renouvelant ce dispositif,

Dans le cadre de la compétence mobilité, la Communauté de Communes Nièvre et Somme souhaite sensibiliser les habitants du territoire afin de les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

Dans ce cadre, il a été proposé d'allouer par délibération en date du 2 Juin 2021 une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, fixé à 25 % du prix TTC d'achat, dans la limite de 100 € sans conditions de ressources. Ce dispositif a été mis en place du 1^{er} Juillet 2021 au 30 Juin 2022.

Ce dispositif a ensuite été reconduit 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2024 et ensuite du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2026

Le Président propose aujourd'hui de reconduire ce dispositif pour 2 années supplémentaires soit du 1^{er} Juillet 2026 au 30 Juin 2028.

Cette aide financière est proposée aux personnes qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 (correspondance de la norme française NF EN 15194).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé dans le dossier de demande d'aide.

Pour être éligible à l'attribution de l'aide, l'acquisition du matériel doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le Département de la Somme.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire qui ne peut être une personne morale. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant la date d'octroi de l'aide.

L'aide sera versée dans le cadre d'un règlement d'attribution annexé à la présente délibération.

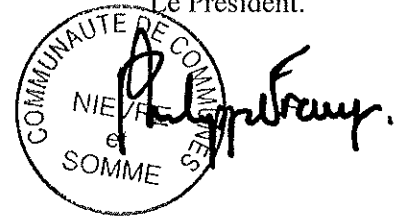
Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 25 % du coût d'acquisition TTC dans la limite de 100 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire physique majeur résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme sans condition de ressources,
- APPROUVE la reconduction de ce dispositif pour 2 années supplémentaires soit du 1^{er} Juillet 2026 au 30 Juin 2028,

- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.

